

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001126535	1ere Gachée: 08:41 (1) Quantité: 1.00 m3		Date: 01/04/2026 référence commande(2): 03 28 16 04 04	HIOL2604011883	
client: 410674 chantier: DEPART	FRANCE ENVIRONNEMENT**** DEPART		Z.A. LES MARLIERES B.P. 37 59710 F24117		Zone: Sous Centrale Véhicule: LM LM LM LUI MEME
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
08:37				température:	vitesse du vent:
				validité:	
code Béton		désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure
RJB253A300		BPS		XF2	CL 0,40
consistance(7)		Dmax			
S3		20			
ciment(type et classe)		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R			0		C25/30
appellation commerciale C25/30 XF2 S3 Dm20 CEM2 300					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION	PRE 5480/4700 EA ISOSPHERE 5140			NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:					
signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1